

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 23 FÉVRIER 2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Date d'envoi de la convocation : 17 février 2023

Date d'affichage : 17 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois du mois de février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ESTEPHE convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présidente de séance : Michelle SAINTOUT, Maire

Présents : Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Jean-Pierre PAOLANTONI, Éliane ZAKA, Carmen FAUCHEY, Patricia CÉCINAS, Claude GAUZARGUES, Marc DRUESNE, Agnès CHATARD, Pierre BRAQUESSAC, Romain CERVINO, Laurie LAPOULE

Absents excusés :

Martine MANDÉ procuration à Michelle SAINTOUT, Danielle DA ROCHA procuration à Jean VIANDON, Nicolas MIQUAU procuration à Romain CERVINO, Olivier MANEIRO procuration à Claude GAUZARGUES, Rémi DENJEAN

Secrétaire de séance : Laurie LAPOULE

DÉLIBÉRATION N° 06-23022023 :

OBJET : SUN SKA FESTIVAL 2023 : MISE EN PLACE D'UNE BILLETTERIE À TARIF RÉDUIT

Michelle SAINTOUT, Maire, expose à l'assemblée que les organisateurs du Sun Ska Festival propose à la collectivité un partenariat pour la mise en place d'une billetterie à tarif réduit dédiée aux habitants de la Commune de SAINT-ESTÈPHE, comme cela s'est déjà fait dans des collectivités voisines.

Le prix de vente d'un billet « Jour » étant en 2022 de 42 € et celui du « Pass 3 jours » de 99 €.

Exemple avec un partenariat portant sur une prise en charge de 3 € par le Sun Ska Festival et de 3 € par la collectivité, le prix du billet passerait de 36 € pour les habitants de SAINT-ESTÈPHE.

Michelle SAINTOUT, Maire, propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ce partenariat et sur les conditions de prise en charge par la collectivité (montant, nombre, ...).

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative et Financière en date du 30 janvier 2023,

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants (présents et représentés) :

- **DÉCIDE** de participer à hauteur de 3 €/billet (Jour ou Pass de 3 jours) ;
- **LIMITE** à deux billets (par Jour ou Pass 3 jours) par famille et exclusivement sur présentation d'un justificatif de domicile ;
- **DIT** que la billetterie sera tenue exclusivement par le Sun Ska Festival, et que les billets seront en vente sur le site du Sun Ska Festival ;
- **AUTORISE** Michelle SAINTOUT, Maire, à signer la convention de partenariat avec le Sun Ska Festival définissant les conditions financières de cette billetterie à tarif réduit.

Votants : 18 (14 + 4 procurations)		Votes exprimés : 18
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,
Michelle SAINTOUT**



**La Secrétaire de séance,
Laurie LAPOULE**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture le 24 février 2023

ID Télétransmission : 033 - 213303951 - 20230223 - DELIB_23022023 - DE

Et de son affichage le 24 février 2023

Et de sa publication sur le site Internet de la collectivité le 24 février 2023